

## **COMPTE RENDU de la Séance du 22 MARS 2013**

### **Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE**

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le vendredi vingt-deux mars deux mille treize à vingt heures trente.

La convocation a été adressée le quinze mars 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- Compte de Gestion 2012 -EAU-
- Compte Administratif 2012 – EAU
- Compte de Gestion 2012 : COMMUNE
- Compte Administratif 2012 -COMMUNE
- Reconduction de la convention ATESAT pour l'année 2013
- Report de l'application de la réforme des rythmes scolaires en 2014
- Adhésion à l'Association Intercommunale des Sentiers des DEUILLES pour 2013
- Subventions accordées à différentes associations : Le Moto Club Tulois « Le Fliratin », Donneurs de Sang de la Boucle de la Moselle.

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ANDRE Gérard, BALCEROWIAK Bernadette, CAUBET Jean, JAVELLE Pierre, LOUIS Monique, MORREEL Francis, PAYEUR Emmanuel, RASSINOUX Bernard, SCHWRDA Pierre, SOMMARUGA Alain et TERRIER Anne-Laure.

Absents excusés : M. Eric MENETRIER procuration à M. Pierre SCHWRDA, Mme Anne JAY procuration à M. Pierre JAVELLE, M. Dominique BEAUDART procuration à Mme Monique LOUIS, M. Pierre REVEST procuration à M. Bernard RASSINOUX.

M. Jean CAUBET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Demande de déclassement au DITAM (Conseil Général) de la Rue Edmond GERARD

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

#### **- Compte de Gestion 2012 -EAU-**

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **- Compte Administratif 2012 – EAU**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RASSINOUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Pierre JAVELLE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête les comptes comme suit :

#### **Investissement**

|                 |                    |             |
|-----------------|--------------------|-------------|
| <u>Dépenses</u> | Prévues :          | 13 379.00 € |
|                 | Réalisées :        | 6 967.98 €  |
|                 | Reste à réaliser : | 0.00 €      |
| <u>Recettes</u> | Prévues :          | 13 379.00 € |
|                 | Réalisées :        | 19 323.01 € |
|                 | Reste à réaliser : | 0.00 €      |

#### **Fonctionnement**

|                 |                    |             |
|-----------------|--------------------|-------------|
| <u>Dépenses</u> | Prévues :          | 27 590.00 € |
|                 | Réalisées :        | 4 377.99 €  |
|                 | Reste à réaliser : | 0.00 €      |
| <u>Recettes</u> | Prévues :          | 27 590.00 € |
|                 | Réalisées :        | 32 228.30 € |
|                 | Reste à réaliser : | 0.00 €      |

#### **Résultats de clôture de l'exercice**

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Investissement :  | 12 355.03 € |
| Fonctionnement :  | 27 850.31 € |
| Résultat global : | 40 205.34 € |

## **- Compte de Gestion 2012 : COMMUNE**

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **-Compte Administratif 2012 -COMMUNE**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RASSINOUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Pierre JAVELLE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête les comptes comme suit :

### **Investissement**

|                 |                    |              |
|-----------------|--------------------|--------------|
| <u>Dépenses</u> | Prévues :          | 380 071.00 € |
|                 | Réalisées :        | 171 982.58 € |
|                 | Reste à réaliser : | 174 618.00 € |
| <u>Recettes</u> | Prévues :          | 380 071.79 € |
|                 | Réalisées :        | 438 826.55 € |
|                 | Reste à réaliser : | 3 500.00 €   |

### **Fonctionnement**

|                 |                    |              |
|-----------------|--------------------|--------------|
| <u>Dépenses</u> | Prévues :          | 872 719.00 € |
|                 | Réalisées :        | 378 267.62 € |
|                 | Reste à réaliser : | 0.00 €       |
| <u>Recettes</u> | Prévues :          | 875 143.99 € |
|                 | Réalisées :        | 950 063.39 € |
|                 | Reste à réaliser : | 0.00 €       |

### **Résultats de clôture de l'exercice**

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Investissement :  | 266 843.97 € |
| Fonctionnement :  | 571 795.77 € |
| Résultat global : | 838 639.74 € |

## **- Reconduction de la convention ATESAT pour l'année 2013**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2009/59 du 13/11/2009 renouvelant la convention ATESAT relative à la mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité d'Aménagement du Territoire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et demande la reconduction de cette convention pour un an pour la mission de base.

En application des critères d'éligibilité définis par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune de Chaudeney-sur-Moselle a été déclarée éligible à l'ATESAT par arrêté préfectoral.

Le Conseil municipal considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'ATESAT, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la reconduction de la convention de mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité d'Aménagement du Territoire **avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée de 1 an,**
- de bénéficier de la mission de base
- d'approuver le projet de convention à intervenir avec l'Etat pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an, pour la rémunération totale annuelle après revalorisation de 197.23 €
- d'autoriser le Maire à signer la présente convention
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

## **- Report de l'application de la réforme des rythmes scolaires en 2014**

Le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires au Conseil municipal et rappelle les réunions qui se sont tenues avec les enseignants du R.P.I. et l'inspecteur de l'Education Nationale de Toul. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant les contraintes qui pèsent sur la commune en termes de locaux et d'encadrement, la complexité de la mise en œuvre de cette réforme ainsi que son financement, décide du report de l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

### **Subventions - Adhésion à l'Association Intercommunale des Sentiers des DEUILLES pour 2013**

Le Maire rappelle la délibération 2009/15 du 06/03/2009 concernant le balisage de sentiers entre Chaudeney-sur-Moselle et Villey-le-Sec effectué par l'association intercommunale des sentiers des Deuilles dont le siège est situé à la Mairie de Bicqueley (54200). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte le **versement de la cotisation annuelle de 75 € pour 2013**,
- autorise le Maire à signer tous documents utiles,

### **- Subventions accordées à différentes associations : Le Moto Club Toulinois « Le Flirotin », Donneurs de Sang de la Boucle de la Moselle**

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention de plusieurs associations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention :

- de **100 €** à l'association **MOTO CLUB TOULOIS « Le FLIROTIN »**,
- de **100 €** à l'association **des Donneurs de Sang de la Boucle de la Moselle**,

### **- Demande de déclassement de la RD77 Rue Edmond GERARD à la DITAM (Conseil général)**

Du fait des travaux d'aménagement de l'espace central du village prévus en 2013, le Conseil municipal demande au Conseil général de Meurthe-et-Moselle (DITAM) la rétrocession au domaine public communal de la Rue Edmond GERARD, actuellement RD77 -du carrefour avec la Rue de l'Eglise et la Rue du Capitaine PATURAUD, à la Place de la Mairie.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 25/03/2013 et transmis au contrôle de légalité le 27/03/2013.*

Le Maire  
P. JAVELLE